

Association ANSCEEP

Association loi 1901

Association Nationale de Services aux Chefs d'Établissement d'Enseignement Privé sous contrat

Aux adhérents du SNCEEL, SYNADEC, SYNADIC, UNETP

Chers Amis,

Lors du passage du statut de Syndicats en Organisation Professionnelle, les quatre syndicats représentatifs des Chefs d'établissement de l'Enseignement privé ont abandonné la défense juridique individuelle des personnes des Chefs d'établissement.

En juin 2013, Claude DALVERNY, Louis-Marie FILLON, Yves RUELLAN, Christine VAN LERENBERGH, ont créé l'Association ANSCEEP dont l'objet est le suivant : « *L'apport de services aux chefs d'établissements adhérents aux associations de Chefs d'établissement : Snceel, Synadec, Synadic, Unetp.* »

L'Association se fait l'intermédiaire d'une proposition d'assurance de protection juridique personnelle. L'assureur prendra en charge tous les litiges dans les domaines ci-dessous dans la limite de quelques exclusions qui seront indiquées dans dispositions générales :

- En Défense Pénale : lorsque vous êtes mis en cause dans l'exercice de vos ses fonctions de chef d'établissement résultant d'une maladresse, imprudence, négligence, inattention, méconnaissance ou inobservation des lois et règlements, d'un manque de précaution ou d'abstention fautive ;
- En recours : lorsque vous êtes victime de dénonciation calomnieuse ou d'agression physique dans l'exercice de vos fonctions ;
- En Droit du travail : lorsque vous êtes impliqué dans un conflit qui vous oppose à votre employeur.

L'Association a négocié un accord avec PROTEXIA France, Organisme de protection du groupe ALLIANZ via son agent général de ROUEN Hugues VAN DEN HOVE.